Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

· CYCLE DE FORMATIONS DNSH - 2025 ·

Suivant les indications du réseau interfédéral DNSH, l'équipe TSI DNSH (Trinomics) a développé des formations gratuites et disponibles via liens Teams renseignés (ou sur demande) concernant les sujets listés dans le tableau ci-dessous.

Ces formations sont utiles en :

- Étant **accessibles** (via Teams)
- Étant **spécifiques** et non généralistes
- Intégrant les **dernières mises à jour** en termes d'informations
- Permettant une **interaction suffisante** (via une plage de Q&A)

Ces formations sont partagées (support de la formation et enregistrement) et disponibles sur le Sharepoint DNSH du SPW.

Voici la liste des formations :

Date	Thème	Auditoire
20/05	Suivre l'application du DNSH tout au long des projets	Autorités + Secteur privé
28/05	Préparer des marchés publics dans le secteur de l'équipement	Autorités
05/06	Préparer des marchés publics dans le secteur du bâtiment	Autorités
10/06	Comprendre les variations du DNSH entre différents fonds/mécanismes	Autorités + Secteur privé
19/06	**Suivre l'application du DNSH tout au long des projets dans le secteur du bâtiment**	**Autorités + Secteur privé**
Septembre / En Wallonie	Mettre en œuvre le DNSH pour les architectes	Architectes

Contact – Trinomics :

Rachel Lamothe
Climate finance consultant
Rachel.Lamothe@trinomics.eu

- **Formation 1 – 20.05.2025**

DNSH - Formation | Comment contrôler l'application du principe DNSH tout au long des projets (monitoring)

*** *lien pour enregistrement.*
La présentation peut être fournie sur demande.

- **Formation 2 – 28.05.2025**

DNSH - Formation | Comment appliquer le DNSH dans ma demande de financement d'équipement

*** *lien pour enregistrement de la première partie, et celui de la seconde partie.*
La présentation peut être fournie sur demande.

- **Formation 3 – 05.06.2025**

DNSH - Formation | Comment intégrer le DNSH dans ma demande de financement pour la construction et la rénovation ?

*** *Le lien vers l'enregistrement.*
La présentation peut être fournie sur demande.

- **Formation 4 – 10.06.2025**

DNSH - Formation | Comment dois-je intégrer le DNSH dans différents fonds, marchés publics et appels à projets ?

*** *Le lien vers l'enregistrement de la formation.*
La présentation peut être fournie sur demande.

- **Formation 5 – 19.06.2025**

DNSH - Formation | Suivre l'application du DNSH tout au long des projets dans le secteur du bâtiment

*** *Cette session de formation abordera les exigences minimales et les bonnes pratiques pour le suivi de l'application du principe DNSH dans les projets financés par le Plan National de Reprise et de Résilience ou par les fonds de la politique de cohésion. Elle se concentrera sur le secteur du BTP (construction et de rénovation).*

Elle ciblera principalement les obligations de suivi pour les autorités publiques et les gestionnaires de projets (ce qu'ils doivent pouvoir attendre des projets suivis) et pour les promoteurs de projets (ce qu'ils doivent suivre dans leur projet).

Date : 19/06

Lieu : En ligne (MS Teams)

- En vous connectant à la formation, vous consentez à ce qu'elle soit enregistrée et que votre nom soit visible dans la liste des participants
- Lien : **Join the meeting now**

Groupes cibles : Autorités, gestionnaires de projets, promoteurs de projets dans le BTP
Intervenants : L'équipe du DNSH TSI en Belgique (Trinomics)
Langue : Français

Cette session s'adresse à vous si :

- Vous participez à l'élaboration, à la mise en œuvre ou au suivi de projets financés par l'UE, en tant que...
  - Autorité publique (développement des programmes et des mesures pour le Plan National de Reprise et de Résilience) ;
  - Gestionnaire de projet (sélection des projets à financer et suivi de leur mise en œuvre) ;
  - Un promoteur de projet dans le BTP (développement de projets financés par le Plan National de Reprise et de Résilience ou par les fonds de la politique de cohésion comme le FEDER).
- Vous souhaitez recevoir des informations concrètes sur ce qui doit être contrôlé dans le BTP pour respecter le principe DNSH.
- Vous souhaitez savoir comment suivre les projets qui n'ont pas entièrement suivi la procédure normale (par exemple, si les règles de suivi n'étaient pas claires au moment de la demande, si le projet a évolué, etc.).

En suivant cette session, vous pourrez :

- Comprendre les conditions et obligations de base pour le suivi de l'application DNSH tout au long d'un projet de BTP.
- Comprendre les variations des règles de suivi entre les différents fonds européens (Plan National de Reprise et de Résilience et fonds de la politique de cohésion).
- Comprendre comment suivre des projets complexes qui s'éloignent de la procédure habituelle, et le cas échéant, trouver des solutions si le DNSH n'est pas respecté.